

Séance du 16 juillet 2015

L'an deux mille quinze le seize juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NAVAILLES-ANGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Francis HUNAUT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. ALGANS Elisabeth, BERNEZAT Jean, CACHAU Jean-Guy, CAUHAPE Céline, CUNY Christine, CUYALA-PROVENCE Rémy, DOMENGINE Paul, DUBEDOUT Philippe, DUBOIS Catherine, DUFOURCQ Hugues, HUNAUT Francis, LAVIE-HOURCADE Jeannine, LOUSTAU ARRAGON Bernadette et MERIOT Christophe.

Absent(s) : Mme MEYMERIT Christine (procuration à Mme LAVIE-HOURCADE Jeannine).

Secrétaire de séance : M. CUYALA-PROVENCE Rémy.

Vu le Maire pour convocation le 10 juillet 2015 et affichage des délibérations le 17 juillet 2015

La séance est ouverte à 19h10.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2015

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Délibération N°2015-07-16-01

Transmise en préfecture le 17 juillet 2015

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'arrivée de nombreux enfants en maternelle (26 ou 27 enfants en petite section), la commune pourrait bénéficier d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour un poste supplémentaire d'ATSEM sur l'école de Navailles-Angos.

Ce contrat pourrait être signé pour une durée de travail hebdomadaire moyenne annualisée de 20h et serait pris en charge à 70% par l'Etat. La rémunération correspondrait au SMIC horaire.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE	la création d'un poste en CUI/CAE à compter du 1 ^{er} septembre 2015 pour une durée d'un an et un temps de travail hebdomadaire moyen annualisé de 20h.
ADOpte	le contrat de travail figurant en annexe,
AUTORISE	Monsieur le Maire à signer le contrat de travail et la convention avec l'Etat,
DOte	l'emploi de la rémunération correspondant au SMIC,
PRECISE	que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice.

CREATION D'UN EMPLOI EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Délibération N°2015-07-16-02

Transmise en préfecture le 17 juillet 2015

Monsieur le Maire expose :

- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le Code du travail,
- VU la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,
- VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
- VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
- VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

- CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;
- CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;
- CONSIDÉRANT qu'après avis favorable du Comité Technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DECIDE de conclure pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017, un contrat d'apprentissage BTSA aménagements paysagers d'une durée de deux ans du 01/09/2015 au 31/08/2017, affecté aux services techniques,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

SUBVENTIONS AUX COMITES DES FETES

Délibération N°2015-07-16-03

Transmise en préfecture le 17 juillet 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux deux comités d'animation.

Il propose d'attribuer la somme de 6 000 € au Comité d'Animation de Navailles-Angos et de 1 500 € au Comité d'Animation du Quartier d'Angos.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de 6 000 € au Comité d'Animation de Navailles-Angos et de 1 500 € au Comité d'Animation du Quartier d'Angos.

FINANCEMENT DE LA NOUVELLE ECOLE ELEMENTAIRE DE NAVAILLES-ANGOS

Délibération N°2015-07-16-04

Transmise en préfecture le 20 juillet 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la nouvelle école élémentaire bioclimatique. Il rappelle à cet effet la délibération du 3 juillet 2015 par laquelle le Conseil Municipal sollicitait une subvention auprès de l'ADEME et de Région AQUITAINE dans le cadre de l'Appel à Projets « Bâtiments Basse Energie » BBE / BEPOS Effinergie+.

La phase d'Avant-Projet définitif est terminée et a donné lieu à un estimatif des travaux de la part du cabinet d'architectes ACTA pour la réalisation du bâtiment de l'école élémentaire avec un préau, du bâtiment pour la chaufferie bois, de la galerie de circulation et des VRD et espaces verts. L'ensemble ressort à un montant total de 1 595 184 €. Il faut noter ici que le bâtiment chaufferie a vocation à être mutualisé pour dans le futur alimenter en chauffage les bâtiments adjacents.

Monsieur le Maire expose les besoins en financement pour la partie école élémentaire complétée des VRD et espaces verts :

Désignation	Montant prévisionnel H.T.
Acquisition foncier	120 000 €
Bâtiment Ecole élémentaire et Préau	1 225 366 €
Chaufferie bois et galerie	127 130 €
VRD et Espaces verts	242 688 €
Maitrise d'Œuvre	182 741 €
Maitrise d'Ouvrage déléguée	56 423 €
Autres frais (géomètres, SPS, Bureau de contrôle, ..)	15 000 €
TOTAL	1 969 348 €

Monsieur le Maire propose le plan de financement correspondant :

	Taux	Plafond	Montant prévisionnel H.T.	Financement acté
DETR Etat	(35 %)	500 000 €	175 000 €	Dossier déposé
Conseil Général	(25 %)	1 000 000 €	250 000 €	Oui
Conseil Régional /ADEME	(100 € / m2 SHON)		100 000 €	Dossier déposé
Sous-Total Subventions	27 %		525 000 €	
Autofinancement communal	32 %		644 348 €	
Prêt organisme de crédit	41 %		800 000 €	
Total	100 %		1 969 348 €	

Il en ressort un besoin en financement auprès d'un organisme de crédit pour une enveloppe de 800 000 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement proposé

CHARGE Monsieur le Maire des démarches nécessaires pour consulter les organismes de crédit afin de boucler le financement de la nouvelle école.

FINANCEMENT DE LA NOUVELLE ECOLE ELEMENTAIRE DE NAVAILLES-ANGOS DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

**Délibération N°2015-07-16-05
Transmise en préfecture le 20 juillet 2015**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la nouvelle école élémentaire bioclimatique.

La phase d'Avant-Projet définitif est terminée et a donné lieu à un estimatif des travaux de la part du cabinet d'architectes ACTA pour la réalisation du bâtiment de l'école élémentaire avec un préau, du bâtiment pour la chaufferie bois, de la galerie de circulation et des VRD et espaces verts. L'ensemble ressort à un montant total de 1 595 184 €. Il faut noter ici que le bâtiment chaufferie a vocation à être mutualisé pour dans le futur alimenter en chauffage les bâtiments adjacents. Le montant total du projet s'élèverait à 1 969 348 € HT.

Ce projet entraîne un effort financier très important de la part de la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est indispensable de rechercher tous les concours financiers pour cette opération.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE le Ministère de l'Intérieur au titre d'une subvention exceptionnelle

S'ENGAGE à réaliser les travaux et à prendre en charge les frais non couverts par les subventions sollicitées par cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Tour de France :

La journée d'animation a été une réussite : bonne ambiance, beaucoup de monde (360 repas servis).

A noter la collision entre un gendarme renversé et un motard de la garde républicaine s'est déroulé à Sauvagnon entre le garage Provence et le rond-point entre la route d'Arzacq et la route de Bordeaux.

PLUI :

Monsieur le Maire rend compte d'un courrier du président de la CCLB qui informe que l'adoption de la compétence urbanisme par la CCLB sera étudiée lors d'un conseil communautaire le 3 septembre 2015. A l'issue de cette décision, les conseils municipaux devront se prononcer dans les 3 mois.

Climatisation Salle Béarn :

Mme MEYMERIT rapporte au conseil des observations faites par le groupe de gymnastique douce le mardi 30 juin 2015, journée d'exceptionnelle chaleur : en effet, ce jour-là la climatisation de la salle Béarn semble ne pas avoir fonctionné. M. MERIOT signale que des dysfonctionnements ont été constatés et qu'une solution est en attente. Monsieur le Maire rappelle que, comme il l'a déjà exprimé à travers le dernier bulletin municipal, « le temps n'est plus à l'exigence ». Il indique que, si nécessaire, lors de grands froids ou de grandes chaleurs, il interdira l'utilisation des salles du complexe.

Dates à retenir :

- 17 juillet : réunion de travail sur l'AdAP à 8h
réunion du groupe de travail PLU à 9h30

La séance est close à 20h20.